

Copie certifiée conforme
l'original, le président



LAM & Associés
S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 6 rue Lallier

75009 PARIS
R.C.S : 829921295

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
à 17 heures,

Monsieur Louis BARON, associé unique de la société **LAM & Associés**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Louis BARON, préside la séance en qualité d'Associé.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 58 183,16 Euros**.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 58 183,16 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **125 350,79 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **183 533,95 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **183 533,95 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 183 533,95 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	0		
31/12/2021	0		
31/12/2020	33 572		

En application des articles 117 quater et 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018 sont soumis (pour leur montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) à un prélèvement à la source qui est définitif, sauf option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le dividende proposé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3. 2° du Code général des impôts.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 16 215 Euros.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



LAM & Associés
S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 6 rue Lallier

75009 PARIS
R.C.S : 829921295

**EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES LORS DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2024**

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **58 183,16** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **125 350,79** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **183 533,95** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **183 533,95** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 183 533,95 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	0		
31/12/2021	0		
31/12/2020	33 572		

En application des articles 117 quater et 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018 sont soumis (pour leur montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) à un prélèvement à la source qui est définitif, sauf option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le dividende proposé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3. 2° du Code général des impôts.



LAM & associates

6 rue Lallier

75009 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	44 030	14 505	29 525	10,82	33 835	21,33
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	380		380	0,14	330	0,21
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	23		23	0,01	23	0,01
TOTAL (I)	44 433	14 505	29 928	10,96	34 188	21,55
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	22 164		22 164	8,12	900	0,57
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					4 724	2,98
. Personnel	3 864		3 864	1,42	4 196	2,64
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	684		684	0,25	30 044	18,94
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 412		4 412	1,62	1 170	0,74
. Autres	27 509		27 509	10,08	28 572	18,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	183 184		183 184	67,11	53 638	33,81
Charges constatées d'avance	1 222		1 222	0,45	1 221	0,77
TOTAL (II)	243 039		243 039	89,04	124 465	78,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	287 472	14 505	272 967	100,00	158 653	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	0,18	500	0,32
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	50	0,02	50	0,03
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	125 351	45,92	-92 998	-58,61
Résultat de l'exercice	62 668	22,96	218 349	137,63
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	188 569	69,08	125 901	79,36
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	51 128	18,73	17 981	11,33
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 418	1,25	3 391	2,14
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 276	0,83	502	0,32
. Organismes sociaux	15 395	5,64	8 367	5,27
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 047	2,95	117	0,07
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 230	1,18	1 693	1,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	904	0,33	700	0,44
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	84 398	30,92	32 752	20,64
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	272 967	100,00	158 653	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	581 766		581 766	100,00	182 009	100,00	399 757	219,64
Chiffres d'Affaires Nets	581 766		581 766	100,00	182 009	100,00	399 757	219,64

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			10 000	1,72			10 000	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			34	0,01	101	0,06	-67	-66,33
Total des produits d'exploitation (I)			591 800	101,72	182 110	100,06	409 690	224,97
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			300 874	51,72	84 308	46,32	216 566	256,87
Impôts, taxes et versements assimilés			1 167	0,20	1 325	0,73	-158	-11,91
Salaires et traitements			116 250	19,98	70 237	38,59	46 013	65,51
Charges sociales			35 744	6,14	26 880	14,77	8 864	32,98
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 128	1,40	6 361	3,49	1 767	27,78
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			2 940	0,51	327	0,18	2 613	799,08
Total des charges d'exploitation (II)			465 102	79,95	189 438	104,08	275 664	145,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			126 697	21,78	-7 329	-4,02	134 026	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					260 843	143,31	-260 843	-100,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			54 816	9,42	8 421	4,63	46 395	550,94
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			71 881	12,36	245 093	134,66	-173 212	-70,66

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	119	0,02			119	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	119	0,02			119	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	211	0,04	7 244	3,98	-7 033	-97,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			19 500	10,71	-19 500	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	211	0,04	26 744	14,69	-26 533	-99,20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-93	-0,01	-26 744	-14,68	26 651	99,65
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	9 120	1,57			9 120	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	591 918	101,75	442 952	243,37	148 966	33,63
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	529 250	90,97	224 603	123,40	304 647	135,64
RÉSULTAT NET	62 668	10,77	218 349	119,97	-155 681	-71,29
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						